

Climat anxiogène ! conditions de travail pathogènes ?

En préalable à ce groupe de travail portant sur l'examen du projet de « guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets » **Solidaires Finances** a souhaité intervenir sur trois sujets d'actualités ayant chacun des conséquences sinon une interaction sur les conditions de vie et la qualité de vie au travail des agents des MEFs.

Attaques anti fonctionnaires inacceptables

Nous avons tenu à dénoncer les propos tenus par le 1^{er} ministre et le ministre des comptes et de l'action publique à l'encontre des fonctionnaires :

- remise en cause du statut,
- mise en place d'un « plan social » appelé « plan de départs volontaires »,
- remise en cause des instances représentatives du personnel notamment les CHSCT et des commissions paritaires,
- remise en cause de l'égalité d'accès à la fonction publique,
- remise en cause de la valeur du point,
- individualisation des primes,
- suppression du plan ministériel de qualifications,
- sans omettre le gel de la valeur du point, le rétablissement du jour de carence, la diminution des effectifs, suspension du « protocole PPCR »...

Autant d'attaques qui ne contribuent pas à aborder sereinement la « **note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail de 2018** », puisque les annonces à termes hypothèquent l'amélioration du mieux vivre ensemble.

Pour **Solidaires Finances**, face à ces agressions frontales, la riposte des agents **le 22 mars** doit être à la hauteur des enjeux de société et de solidarités qu'elles tendent à saper.

En réponse l'administration indique ne pas commenter les déclarations politiques.

Inégalités dans la gestion des Intempéries



Face aux conséquences des intempéries climatiques (crues neige et verglas), **Solidaires Finances** a déploré l'absence de consignes claires en direction et pour l'ensemble des agents quelle que soit leur direction.

En effet l'application des mesures décidées par le secrétariat général et relayées par les directions, à savoir la possibilité d'attribuer des journées d'autorisation d'absence, n'a été communiqué qu'aux responsables hiérarchiques. Ce qui a eu un résultat prévisible : certains ont utilisé cette possibilité, d'autres non. Ce qui a eu pour conséquence d'obliger certains agents à

utiliser dès le début de l'année soit des jours de congés soit des jours RTT soit de cumuler les deux. Pour **Solidaires Finances** tout le monde n'a pas la possibilité d'habiter à Paris, ou de pouvoir y être hébergé, de pouvoir bénéficier de transports en commun qui fonctionnent et axes autoroutiers praticables (n'oublions par que le Préfet avait déconseillé l'utilisation des véhicules personnels), d'avoir la possibilité de faire garder ses enfants à domicile.





A situation exceptionnelle mesure exceptionnelle : cela passe par une mesure générale (d'autant plus que l'administration a les moyens de connaître les difficultés des agents pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail et inversement) sauf à considérer que pour l'administration les agents doivent afin de montrer leur « bonne volonté » venir coûte que coûte à leur poste avec les risques inhérents. Ce d'ailleurs au mépris de consignes préfectorales bien souvent.



Solidaires Finances demande que soit transmis très rapidement aux directions des dispositions pérennes relatives aux agents dans l'impossibilité de se rendre au travail en toute sécurité. Il ne conviendrait pas que des interprétations locales complexifient les relations internes. En effet, ne rajoutons pas aux difficultés de nos collègues, la pression anxiogène des responsables très locaux.

Dernière vague de l'Observatoire social interne

Il y a quelques temps les fédérations ont été destinataires des résultats sur l'Observatoire social interne des ministères économiques et financiers réalisé fin septembre début octobre 2017. **Solidaires Finances** demande qu'un groupe de travail permettant d'étudier les données relatives aux conditions de travail se tienne prochainement.

L'administration a retenu la proposition de **Solidaires Finances**.

Guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets

Ce guide s'inscrit en complément de la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail de 2018 et de ses 4 annexes ayant fait préalablement l'objet d'une concertation avant leur transmission sur :

1. les modalités de prise en compte des conditions de travail dans les projets ;
2. les initiatives prévention des RPS ;
3. la fiche bonnes pratiques d'enregistrement du procès verbal du CHSCT ;
4. le budget CHSCT 2018.

L'objectif de ce groupe de travail : examiner le projet de « **guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets** » avant sa présentation au CHSCTM du 16 mars.

Ce guide renforce ce dossier et remplacera la fiche d'impact, insuffisante pour appréhender, le plus en amont possible, l'évaluation des impacts et risques professionnels, d'un ou de plusieurs projets de réorganisation des conditions de travail, afin d'envisager la mise en œuvre de dispositions et de mesures de prévention primaires.

Ce guide amendé par les représentants du personnel sera transmis prochainement aux présidents et membres des CHSCT afin d'étayer la consultation et l'intégration des conditions de travail dans la conduite de projet quelle que soit la nature et le périmètre de l'opération. Il fera l'objet d'une expérimentation partielle et d'un bilan.

Les représentants de Solidaires Finances qui ont siégé à ce groupe de travail du CHSCT ministériel :

Jean-Jacques HUET
Solidaires IDD
02 32 23 45 70

Christophe BEDEAUX
Solidaires Douanes (25)
03 81 68 01 67

Agnès GROUT
Solidaires Douanes (57)

Denis HABOUZIT
Solidaires Finances Publiques
01 44 64 64 13